

Le 23 <sup>juin</sup> 1893

332

Monsieur Chaenier, membre du Conseil des  
Prud'hommes.

La Commission exécutive de la Caisse de  
prêts a eu déjà plusieurs fois occasion, Monsieur, de  
vous renvoyer des demandes, faites de renseignements  
suffisants de votre part. Vous avez témoigné le désir  
qu'on vous précisât de quelle nature devaient être ces  
renseignements; pour éviter à l'avenir des retards  
préjudiciables aux Chefs d'ateliers de votre quartier, la  
Commission exécutive s'empresse de vous donner les  
détails que vous désirez. pour cela elle n'a rien de  
mieux à faire que de vous indiquer les renseignements  
que lui donnent avec un soin et un zèle au dessus  
de tout éloge, messieurs vos sept Confrères du  
Conseil des prud'hommes.

1<sup>o</sup> ils fixent la Commission sur l'exactitude de  
la déclaration de l'emprunteur, et sur l'emploi qu'il  
veut faire de l'avance qu'il demande.





2<sup>o</sup> ils précèdent la Confiance qu'il mérite, la  
Conduite qu'il mène et la réputation dont il jouit. tout  
Cela en tant que faire se peut, car la Commission  
Connait très bien les Difficultés et les embarras que  
vous devez trouver, Messieurs, dans l'accomplissement  
d'une mission si Délicate, mais en même temps si  
honorable, car il l'est toujours de faire le bien.

Les fonds déposés à la Caisse de prêts,  
appartiennent aux Chefs d'atelier de Lyon; ils en  
font eux mêmes les Disputateurs par l'intermédiaire de  
leurs représentants au Conseil des prud'hommes, pour  
soulager ceux d'entre eux qui ont besoin d'y  
recourir. Comme Chef d'atelier, vous êtes donc,  
Monsieur, aussi intéressé que la Commission exécutive,  
à ce que ces fonds, votre propriété en partie, ne  
soient point expédiés, et à ce qu'il n'y ait point de  
prêt aventureux de fait.

Voilà, Monsieur, votre devoir, non pas seulement  
vis à vis d'une Commission administrative, mais encore  
vis à vis de vos Commettants et d'une population toute entière.  
Si vous avez, Monsieur, quelques observations à



faire à ce sujet. Veuillez les adresser à la  
Commission exécutive.



Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma  
parfait Considération  
Lamot

Président de la Commission exécutive  
de la C. de Paris.

Ces deux autres renseignements  
jusqu'à l'autre renseignements  
plus précis.



Cette note m'a été envoyée en forme de bandelette  
le mercredi 11-7-1833. Par M. Lappé de la part de M.  
Goussier





Mr. Garnot P. de caiss. de p. et

23 76.

1833.

ordre inquisitorial

Monsieur Charnier

membre du Conseil des

Pris hommes

Lyon

10/10

